

# COPIE

Guy Lessard  
président



Anjou, le 7 juin 1996

Madame Louise Bussière  
Directrice de la Formation  
et de la titularisation du personnel scolaire  
Ministère de l'Éducation  
955, chemin Saint-Louis  
Québec G1S 4S4

Madame Bussière,

La présente fait suite aux lettres d'avril dernier de monsieur Henri-Paul Chaput ainsi qu'à nos communications récentes avec votre Direction relatives aux consultations menées par le Ministère concernant la formation à l'enseignement des arts, de l'éducation physique et des langues secondes ainsi que la formation à l'enseignement à l'éducation des adultes en formation générale.

Tel que mentionné à madame Monique Boucher, nous n'avons pu déléguer de représentants de la FQDE aux rencontres de consultation prévues pour les 19 et 20 juin.

Toutefois, dans le dossier de la formation à l'enseignement des arts, de l'éducation physique et des langues secondes (généralement appelé dossier des "enseignants spécialistes"), nous tenons à vous transmettre les commentaires suivants:

- ▶ À la lecture du document de consultation d'avril dernier, il nous semble que les orientations et compétences attendues de ces enseignants reflètent généralement les commentaires et les tendances majeurs qui ressortaient des échanges, lors de la consultation de février 1995.

-2-

- ▶ En ce qui a trait à la *polyvalence* de la formation (#2.2), nos représentants avaient, comme d'autres, exprimé un certain nombre d'opinions afin d'actualiser ce principe avec lequel nous sommes fortement en accord. Nous trouvons que le récent document de consultation ne va pas encore très loin à ce sujet: que veut-on dire concrètement, dans ces dispositions? va-t-on tenir à la polyvalence? quelle est la direction principale poursuivie? va-t-on développer une polyvalence à la verticale, à l'horizontale ou les deux à la fois?... Il vaudrait peut-être la peine de reprendre les discussions là où nous les avons laissées.
- ▶ Le document "glisse", à quelques reprises, sur *les nouvelles technologies de l'information et des communications* (NTIC). Cependant, il n'y a pas beaucoup de développement à ce sujet, pas beaucoup d'explications sur le type de formation recherchée et sur les compétences attendues. Dans la mesure du possible, nous croyons qu'il y aurait avantage à aller plus loin dans cette réflexion.

Comme vous pouvez le constater, nos principaux commentaires, à ce stade-ci, sont d'envergure plus générale car le dossier a déjà franchi les premières étapes de la discussion détaillée et nous croyons qu'il s'agit maintenant de raffermir ses orientations et sa direction pour l'avenir.

Espérant à nouveau que ces considérations puissent être utiles à l'avancement de la réflexion collective entreprise dans ce dossier, nous vous prions d'agréer l'expression de notre collaboration.



Lessard  
Président